

Saint-Lô, le 07/06/21

Affaire suivie par :
LAURENT FONTEYMONT
Secrétariat pôle santé-social
Tél. 02 33 06 92 32
Mél. dsden50-sante-social@ac-caen.fr

DSDEN 50
12, rue de la Chancellerie
50000 Saint-Lô Cedex

SANDRINE BODIN
Inspectrice d'académie
directrice académique de services de
l'éducation nationale de la Manche

à

Mesdames et messieurs les membres CHSCT-SD

RÉPONSE DE LA PRÉSIDENTE DU CHSCT-SD À L'AVIS ÉMIS PAR LE COMITÉ

1. Avis du 20 mai 2021 :

Rappel : retour en présentiel des réunions CHSCT-SD

Les membres élus du CHSCT s'étonnent et s'inquiètent du fait que la décision de fermeture du collège public de Sourdeval soit intervenue en cours d'année scolaire, après la communication d'une dotation et d'effectifs prévus, et durant une période déterminante pour le mouvement des personnels.

Lorsqu'une fermeture d'établissement est prévue, les membres élus du CHSCT préconisent une procédure avec une **concertation suffisamment anticipée et approfondie**, engageant les **familles**, tous les **personnels** (aussi bien les titulaires de postes à plein temps sur place que tous les autres personnels intervenants), et les **collectivités** participant au fonctionnement de l'établissement.

En particulier, les membres élus du CHSCT réclament une **gestion de fermeture** qui permette aux personnels subissant cette fermeture **d'exercer sereinement leur droit au mouvement** à l'égal de tous leurs collègues, et qui puisse assurer convenablement la **transition** pour toutes les personnes impliquées dans le fonctionnement de l'établissement.

Plus généralement, les membres élus du CHSCT sont préoccupés par l'évolution négative des moyens donnés aux établissements publics pour un fonctionnement garantissant à la fois un service public de qualité et des conditions de travail des personnels satisfaisantes.

Réponse apportée :

La fermeture d'un collège relève de la compétence de la collectivité territoriale.

Cette fermeture a été anticipée par les services de l'éducation nationale dans le cadre de la préparation de la rentrée 2021.

Mme l'Inspectrice d'académie, directrice des services de l'éducation nationale a rencontré les parents d'élève de l'école et du collège de SOURDEVAL en janvier 2021. La principale du collège et l'inspectrice de l'éducation nationale sont depuis lors en lien constant avec les familles.



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Manche

Secrétariat administratif
CHSCT-SD de la Manche

Une grande attention a été portée sur l'ensemble des personnels du collège. Aucun support définitif d'enseignant n'a été implanté. Seuls des compléments de service ont été prévus.

S'agissant des enseignants, la situation des quatre personnels a été examinée dès le mois de février par la division des personnels enseignants du rectorat. Les quatre enseignants ont été reçus individuellement par une équipe de la DPE qui est venue les rencontrer sur place le 29 mars 2021, afin de les accompagner dans leur participation au mouvement intra-académique.

S'agissant de la personne occupant le poste de secrétariat administratif de l'établissement, il existe un poste vacant à proximité, à la cité scolaire Robert de Mortain à MORTAIN BOCAGE, sur lequel elle pourra être réaffectée.

S'agissant des deux AED, l'un arrive en fin de contrat et l'autre pourra se voir proposer une affectation à la cité scolaire de MORTAIN BOCAGE.

S'agissant enfin de l'AESH, personne en situation de handicap, une attention toute particulière lui est accordée. Une solution sera trouvée au sein du PIAL, avec une possibilité d'affectation en cours d'examen à l'école de SOURDEVAL.


SANDRINE BODIN